

Premier Comité national de suivi de Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance

Synthèse des échanges

19 juin 2020

1. Introduction par Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'enfance

La crise a exacerbé un certain nombre d'orientations prises en amont. La DGCS est l'administration pilote de cette stratégie.

Cette stratégie incarne les 3 dimensions du rôle de l'Etat dans cette politique de protection de l'enfance :

1. Pilotage : Etat garantit par son pouvoir normatif le respect des droits de l'enfant
2. Evaluation et contrôle
3. Partenariat et coordination : Etat doit être aux côtés des partenaires. Ces dernières années, l'Etat n'a pas toujours été au rendez-vous.

3 CD vont témoigner de la mise en œuvre de cette contractualisation.

Le Secrétaire d'Etat souhaite aborder deux points de la stratégie non contenus dans la contractualisation :

- **Gouvernance de la PE** : au niveau national et local, besoin de réforme du pilotage de cette politique. L'IGAS a été missionnée pour scénarii d'évolution début juillet. Le CNPE a travaillé sur le sujet. Dernière consultation des acteurs pour pouvoir arbitrer sur ce que sera la réforme de la gouvernance.
- **Référentiel national d'évaluation des IP** : période de covid ne fait que renforcer la nécessité de la constitution de ce référentiel. HAS a été saisie du sujet. Fin juin des professionnels évaluateurs sont auditionnés. La consultation publique des acteurs aura lieu en septembre pour une livraison du référentiel d'ici la fin de l'année. Des référentiels sont actuellement organisés par des départements. Travail à une convergence pour meilleur repérage des situations.

2. Intervention de Virginie Lasserre, Directrice générale de la Cohésion sociale, et de Zinna Bessa, Sous-directrice de la Direction générale de la Santé

[Virginie LASSERE, DGCS](#) : Ces contrats sont l'occasion de mettre en place une gouvernance forte de la PE sur les territoires : ARS, Préfet et CD. Ces contrats permettent d'avoir une vision large sur les territoires de ce qui est fait en matière de protection de l'enfance.

La Caisse des dépôts et consignations (CDC) mène aussi des actions de rénovation des lieux d'accueil.

Il y a 4 grands axes de contractualisation :

- Agir le plus précocement possible

- Sécuriser les parcours et prévenir les ruptures : les contrats comporteront des engagements réciproques (renforcement des CRIP, enfants protégés en situation de handicap) : 15 M€ en lien avec la CNSA. Ex : Création des centres parentaux.
- Donner aux enfants les moyens d’agir et garantir leurs droits : participation des enfants, travail avec l’ANSA sur la redynamisation des CVS
- Préparer l’avenir des enfants et préparer leur vie d’adulte (en articulation avec la stratégie de lutte contre la pauvreté)

Le parti de la contractualisation est l’intelligence collective. La contractualisation est un équilibre des parties avec un objectif majeur : la protection des enfants en France. Il y a une urgence collective et politique à mettre en œuvre les contrats (objectif : signature d’ici 15 octobre prochain).

Zina BESSA, DGS : Axe 1 de la stratégie, prévention qui s’inscrit dans le virage du plan « Priorité Prévention » en articulation avec les 1000 premiers jours.

Il est nécessaire de travailler avec les PMI pour améliorer les activités. Ces priorités correspondent au rapport de Mme Peyron. Les objectifs sont notamment les suivants.

- Entretien prénatal précoce : devenu obligatoire et doit être harmonisé.
- Bilan de santé à l’école maternel : appel à manifestation d’intérêt a été publié pour définir le protocole de coopération entre médecin et infirmière puéricultrice. Mesure de simplification des protocoles de coopérations.
- Visites à domicile pré et post natales
- Intervention à domicile d’infirmières puéricultrices pour les enfants de moins de 2 ans.

15M € mis sur la table via le FIR pour accompagner les départements.

La commission des 1000 premiers jours vient de finaliser son rapport.

3. Point d’étape dans les territoires sur la démarche de contractualisation

Témoignages croisés de 3 territoires des démarches engagées, de la coopération qui s’initie et des projets mis sur la table :

- Département du Loir-et-Cher, Nicolas Perruchot : Département rural, 1050 enfants placés, taux de pauvreté pour les moins de 20 ans de 12% et vieillissement de la population. 26 objectifs dans le contrat. Création d’une structure expérimentale pour les enfants dits à problématiques complexe pour permettre un accueil d’urgence et de répit. Le schéma Protection de l’enfance court jusqu’en 2018 et jusqu’à 2023. Passer d’une vision classique de la PE à une véritable politique publique porteuse d’espoirs : en mettant l’accent sur la prévention, la scolarité, travail sur les jeunes majeurs.
- Département de la Creuse : CD et ARS. Commission pluri-partenaire initiée en début d’année. Taux de placement très élevé. Projet de centre parental. Cellule départementale de la protection de l’enfance qui associe Justice, pédopsychiatrie.
- Collectivité territoriale de Guyane : défi du Covid montre les spécificités du territoire et le besoin de mobilisation.

4. Partenariat sur la protection de l’enfance avec la Banque des territoires

Banque des territoires et de la CDC : partenariat avec le SE et des CD. La CDC a engagé des discussions avec l'ADF. Convention cadre qui reprendra la proposition de la CDC dans le cadre du plan de relance. Ingénierie de prêt pour faire un diagnostic des lieux d'accueil des enfants, avec modernisation des locaux. Cadre d'accueil très hétérogène.

2^e volet du partenariat avec Adoma : accès aux résidences sociales pour les jeunes sortants de l'ASE. Des projets innovants ont été lancés, par exemple à Toulouse. Partenariat nouveau pour amplifier la dynamique pour prévoir un accueil mixte.

5. Intervention des membres du comité

Quid des ODPE ? : plus de 80 sur les territoires. La question des ODPE fait partie intégrante de la réflexion sur la gouvernance. Question de la connaissance et des réalités territoriales de la protection de l'enfance. Une articulation plus optimale entre les ODPE et ONPE peut être trouvée.

Quelle place pour le secteur associatif ? Le modèle n'est pas le même que celui de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Le rapprochement entre DILPEJ et SE devra être accru. Très bonne coopération. Les associations auront toutes leurs places dans la gouvernance à venir : Etat / CD / Associations est un cadre tripartite auquel doit s'ajouter les anciens enfants protégés. Les associations seront autour de la table dès l'élaboration des contrats et diagnostics. En termes de gouvernance, le SE dit souvent que le modèle de la CNSA est à retenir.

Quelle portée contraignante pour les indicateurs ? Nous avons tous à gagner qu'une évaluation précise soit conduite. Il y a très peu d'indicateurs qui sont imposés au niveau national. Pour le reste, les territoires ont la main sur les indicateurs.

Publicité des contrats ? Les contrats seront rendus publics.

6. Accès aux bourses pour les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance – Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (O. Blanchard)

2000 et 3000 étudiants sont des sortants de l'ASE. Bourses versés selon les revenus de la famille. Réglementation sur les bourses prend déjà en compte ces jeunes-là car il est versé un complément de bourses Grandes vacances. Circulaire publiée hier. Attribution systématique de l'échelon 7 de bourses aux étudiants confiés à l'ASE.

Jeunes n'auront plus besoin de justifier de leurs revenus. Mesures de lutte contre la précarité des étudiants. Disposition effective dès la rentrée de septembre.

7. Démarche de participation des enfants et jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance dans le cadre des Conseils de la vie sociale - Agence nationale des solidarités actives (ANSA)

ANSA : association LCE, identification des bonnes pratiques au sein des CVS, enquête pourquoi la loi 2002-2 n'a pas été mise en place. Création d'un écosystème à l'échelle d'un établissement.

Démarche portée par une 15aine de jeunes majeurs et quelques mineurs 15-17 ans. Lien avec CNAPE, GEPSO, REPAIRS et FNADEPAPE pour faire ce travail et nourrir la réflexion du groupe.

Démarche en entonnoir avec un cadrage collectif pour ce groupe. Envoi d'un questionnaire.

Identifier une dizaine de structures où la dynamique participative est intéressante.

Fin d'année 2020 : constitution d'une cartographie des bonnes expériences permettant de redynamiser les CVS et la participation. Présentation PPT à voir.

8. **Etat d'avancement des mesures relevant de la Protection judiciaire de la jeunesse** - Anne-France GERMAIN, PJJ

- Généralisation des instances quadripartites. Présents dans 35 départements. Voir la dépêche du 8 juin 2020 protection de l'enfance
- Transmission intégrale du dossier judiciaire aux archives départementales. Album de vie pour chaque enfant. Actuellement cette archivage se heurte à la réglementation sur les archives judiciaires (décret septembre 2003). Circulaire sur les archives en septembre 2020.

RDV en septembre sur ces mesures.

9. **Retour des travaux sur l'articulation ASE/TND - Claire Compagnon, Déléguée interministérielle à la stratégie nationale pour l'autisme au sein des TND**

Etat d'avancement des travaux d'un GT mis en place en parallèle de la stratégie : ASE et autisme. Un certain nombre de mesures de la stratégie nationale autisme concerne l'ASE.

La stratégie autisme et TND a été adoptée par le gouvernement en 2018 et concerne la période 2018-2022.

5 engagements principaux dont les 3 premiers concernent les enfants et les jeunes :

- a) Recherche et remettre la science au cœur des politiques publiques
- b) Intervention précoce auprès des enfants qui présentent des écarts au développement : réduire le sur-handicap.
- c) Rattraper le retard en termes de scolarisation des enfants autistes : mettre en place des dispositifs adaptés dès le plus jeune âge (notamment maternelle)

Les deux autres engagements concernent les adultes et le soutien aux familles.

Les troubles du spectre de l'autisme et les TND sont bien liés à des mécanismes physiologiques qui concernent des altérations cérébrales à des étapes clés du développement des enfants. Facteurs génétiques, biologiques et environnementaux : vigilance sur les propos sur le rôle des mères et des comportements parentaux cela est en dehors de ce que l'on sait. Cela pèse sur le diagnostic et l'accompagnement de ces enfants.

Si dans la stratégie nationale autisme, le lien particulier ASE et TND a été inscrit c'est que de nombreuses IP qui font l'objet de transmissions aux services administratifs ou judiciaires sont liées au TND et sont contraires aux objectifs de protection de l'enfance.

Des parents sont trop souvent renvoyés aux troubles de l'attachement sans considération des autres facteurs. Il faut regarder précisément de quelle nature sont les écarts au développement pour poser les diagnostics adaptés et ne pas s'engouffrer dans la confusion de la responsabilité parentale. Beaucoup d'enfants pris en charge dans les services ASE présentent des TND. Une mise en place et un accompagnement adaptés doit être mis en place. Ce n'est pas le cas aujourd'hui : démographie prof de santé, absence de formation et d'outils des pros sur ces questions, absence d'évaluation pluridisciplinaires. Intervention qui doit se faire au niveau comportemental.

Mesures 51 et 52 : mobilisation de spécialistes du TND pour faire des diagnostics.

Constitution d'un réseau d'experts qui permettraient de recourir à ces personnes et mobilisables par les magistrats. Des experts sont parfois mobilisés par les magistrats qui n'ont pas les compétences adéquates.

Discussions entamées avec le 119, l'ENM et l'ENPJJ sur le sujet qui restent aujourd'hui très insuffisants.

Projet d'instruction en cours : des ARS vont devoir désigner des experts dans tous les territoires. Liste mise à disposition des personnels des CRIP et des magistrats. Phase d'appropriation de l'annuaire recensement les experts.